



On a remarqué la présence à Plomelin
du Père... « Noël »
lors du marché dominical du 13 décembre.

*Le Maire,
Le Conseil municipal
et le personnel communal*

*Vous souhaitent de Joyeuses
Fêtes de fin d'année
et vous présentent
leurs Meilleurs Vœux
Pour 2004.*

La Revue Municipale n°6 consacrée au peintre Victor ROUSSIN vous est présentée avec ce numéro du Kannadig.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2003

AFFAIRES FINANCIERES :

Les orientations budgétaires pour l'année 2004 n'étant pas encore complètement finalisées, elles seront débattues lors du prochain conseil municipal au mois de janvier 2004.

Subventions aux écoles : pour participer au financement d'un séjour en classe de neige, la Commune octroie à l'école N.D. de l'Assomption une subvention de 1 680 €. Une subvention de 610 € (soit 5 € par enfant) est également votée à l'Association des parents d'élèves de la même école en guise de participation à un spectacle de cirque pour les fêtes de fin d'année. Pour sa part, l'école élémentaire publique a bénéficié précédemment d'une subvention pour les activités de voile et d'équitation (cf. Kannadig de novembre 2003). Les écoles publiques ont également reçu une aide de 5 € par enfant pour l'achat de livres et de jeux.

Subventions aux associations extérieures à la commune : elles sont reconduites à l'unanimité pour l'année 2003. Seule l'attribution de deux subventions a suscité une discussion sur le principe : l'Association des Maires du Finistère (abstention des quatre membres de l'opposition municipale) et Eaux et Rivières de Bretagne (deux voix contre et trois abstentions, toutes de la majorité municipale).

Tarifs communaux : majoration de 2 % en moyenne (conces-

sions funéraires, barnums, tribunes mobiles, etc.). Maintien des tarifs de location des salles communales pour l'année 2004 : salle socioculturelle : gratuit pour les associations plomelinoises, 210 € pour les résidents de la commune, 270 € pour les associations extérieures ; accueil salle socioculturelle : gratuit pour les associations plomelinoises, 30 € pour les résidents de la commune, 30 € pour les associations extérieures ; M.P.T et son annexe : gratuit pour les associations plomelinoises, 60 € chacune pour les résidents de la commune. Quelques options « matériel » pour la salle socioculturelle.

AFFAIRES FONCIERES / URBANISME :

Secteur de Gorré-Bodivit : la Commune se substitue au Conseil général pour la préemption, en cas de vente, de parcelles dans le secteur de Gorré-Bodivit. Les zones de préemption approuvées en 2000 sont maintenues.

Secteur du bourg : acquisition auprès de M. PLOUZENNEC d'un terrain à usage de voirie. Possibilité d'aménager un accès piétons dans le mur donnant sur le galochodrome. Accord du Conseil.

Secteur de la route des Châteaux : acquisition auprès de M. Henri de BROC d'une bande de 3 mètres de large et du talus afin de permettre l'aménagement d'une bande piétonne et cyclable. Accord du Conseil.

Secteur de la Z.A. de Penhoat Braz : cession à Quimper Communauté d'une parcelle de 11 351 m² située en bordure de la V.C. n° 26. Cela permettra d'inclure ce terrain dans l'étude globale d'aménagement d'une zone d'activités que réalise actuellement Quimper Communauté.

Places de stationnement dans le secteur du bourg : une participation de 3 500 € par place de stationnement manquante sera demandée à un propriétaire ou un promoteur qui n'est pas en mesure d'installer ou de construire, en terrain propre et privé, deux places de stationnement par logement. Cette participation forfaitaire est instaurée uniquement dans la zone UHa située au centre-bourg du plan local d'urbanisme. Cette participation financière n'entraîne pas pour autant l'acceptation obligatoire du permis de construire. Vote à l'unanimité.

Lutte contre le bruit : un arrêté préfectoral de classement des infrastructures routières a été pris en 2000 comprenant la commune de PLOMELIN notamment : celui-ci doit être actualisé pour prendre en compte les modifications intervenues depuis lors en termes de trafic, de tracé, de vitesse ou de sens de circulation. Avis favorable du Conseil : le nouvel arrêté sera versé dans les documents d'urbanisme de la Commune pour servir à l'information des candidats à la construction.

Enquête publique : avis favorable au dossier concernant la régularisation à Pluguffan d'un élevage de 10 200 dindes (soit 30 600 animaux équivalents volailles de chair).

COMMANDE PUBLIQUE :

Renouvellement de la **procédure de consultation** des entreprises de travaux publics pour les marchés à bons de commande d'enrobés et d'entretien sur la voirie communale et les chemins ruraux.

Le contrat de délégation de **service public de l'eau** arrive à échéance en février 2005. Afin d'envisager la gestion du service après cette date, il convient d'analyser les différents modes de gestion possibles (délégation de service public, affermage et régie). La Direction Départementale de l'Agriculture peut assurer une mission d'assistance et conseil pour un coût de 5 995 € H.T.

VOIES EXPRESS DE BRETAGNE :

Le Conseil émet un vœu unanime concernant le maintien de la gratuité des voies express de la région, condition indispensable à l'aménagement de son territoire en Finistère notamment.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

✓ LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES :

• Sentiers piétonniers, espaces Verts :

Mise en place de fleurs bisannuelles dans les massifs du bourg ; plantation d'essences diverses sur les talus des nouveaux sentiers de Saint Roch à Meilh Mor et de Kerbernez (cf. les plans parus dans le Kannadig de novembre) ; réfection des barrières au départ du sentier de Kergrenn ; reprise des murets de l'aire de jeux de Kerguel suite à de nouvelles dégradations...

• Voirie, réseaux :

Busage des bas-côtés de la V.C. 4 et confection de regards d'eaux pluviales entre l'entrée du lotissement de Kerriou et Kerel Vraz ; entretien des caniveaux et des regards d'eaux pluviales dans les lotissements ; pose de balises de sécurité dans un virage à Menez Kervouyen ; élagage des haies aux abords des voies dans le secteur du Polhoad ; remise en place de la signalétique suite à des changements d'enseignes ; remplacement de panneaux de signalisation suite à des accidents ou à des dégradations ; mise en place des sapins et des illuminations de Noël au bourg.

• Ecoles :

Petits travaux divers d'entretien pendant les vacances de la Toussaint.

• Divers :

Nouvelles peintures au vestiaire de Pennanguer ; préparation des salles pour le Téléthon.

✓ TRAVAUX A L'AIRE DE JEUX DE KERGUEL :

Après la réalisation par l'entreprise plomelinoise GUEVEL de dalles en béton, la société KOMPAN a coulé un sol souple amortissant en P.V.C. teinté dans la masse et conforme aux normes de sécurité en vigueur. Trois jeux pour enfants de 2 à 6 ans ont été mis en place : deux jeux de balances à ressorts ; une structure comprenant un petit escalier, une tour avec maisonnette, table et banc, une tour avec terrasse et plaque farceuse, une passerelle, une glissière et une causeuse. Coût total de l'opération : 19 361 €. HT. (dont 30% financés par une subvention du Conseil général.)

ASSAINISSEMENT

A compter du 1er janvier 2004, le service de l'assainissement de Quimper-Communauté sera géré par la société S.O.A.F. ENVIRONNEMENT (Z.I. de la Gare, rue de la

Gironnière, B.P. 5, 44984 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex). Pour toute intervention sur le réseau, il faudra appeler le numéro vert suivant : 08 00 67 89 48.

MARCHE DE PLOMELIN

Il n'est pas trop tard pour répondre au questionnaire sur le marché qui était joint au Kannadig de novembre. Merci de votre participation.

Les gagnants de la tombola (deuxième quinzaine de novembre) : Hélène GOASCOZ ; Michel L'HOTELIER.

EN BREF

LES ELECTIONS EN 2003 :

Les deux tours des élections régionales auront lieu les dimanches 21 et 28 mars 2004. Les élections européennes se dérouleront le dimanche 13 juin 2004. La commune n'est pas concernée par les cantonales en 2004.

DE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE POUR LA BIBLIOTHEQUE :

A partir du 1^{er} janvier 2004, la bibliothèque sera ouverte au public le mardi de 16h00 à 18h00 ; le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; le vendredi de 16h00 à 18h00 ; le samedi de 10h à 12 h et de 14h à 17h00 ; le dimanche de 10h00 à 12h00.

L'ADSL A PLOMELIN :

La décision de déployer l'ADSL sur le central de PLOMELIN a été prise. L'installation des équipements devrait intervenir en février 2004. La quasi totalité du territoire communal serait alors pourvue d'un réseau haut débit.

MARINE NATIONALE :

Dans le cadre de son recrutement annuel, la Marine nationale propose pour l'année 2003 plus de 5 500 emplois dans 35 métiers différents. Conditions : avoir entre 17 et 25 ans et posséder un niveau scolaire allant de la 3^{ème} à bac + 2. Renseignements : Bureau d'Information sur les Carrières de la Marine, 19 rue Yves Collet, 29240 BREST ARMEES ; tél. 02 98 22 15 31 ou 02 98 22 14 04.

LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES

LE BILAN DU TELETHON 2003 :

« Le TELETHON a été une fois de plus un succès à PLOMELIN, nous avons remis à l'Association française contre les Myopathies la somme de **11 306,26 €** (74 164,20 F.), 250 € de plus que l'année dernière.

La soirée musicale du vendredi a été une réussite par la qualité de ses prestations, un peu de déception tout de même quant au nombre de spectateurs !

Le succès du TELETHON à PLOMELIN est dû à la participation et au dynamisme de tous les bénévoles et des associations qui ne ménagent pas leurs efforts. Un grand merci au Comité des fêtes qui a tenu la buvette pendant 14 ans et à l'A.S.P. qui a pris le relais.

Un grand MERCI aux Plomelinois pour leur participation et leur générosité. Joyeuses Fêtes à tous ! »

Le Comité de Coordination.

La municipalité remercie le Comité et tous les bénévoles pour leur action efficace.

C.L.S.H. :

Les **tarifs 2004** du C.L.S.H ont été fixés à 10,50 € pour une journée complète ; 7,50 € pour une demi-journée avec repas et 5,25 € pour une demi-journée sans repas. Les tarifs à la demi-journée sont valables le mercredi uniquement.

A partir du 1^{er} janvier 2004, toutes les familles devront adhérer à l'Association de gestion du C.L.S.H. par le versement d'une cotisation annuelle de 5 € par famille qui sera facturée dès l'établissement de la première facture de l'année.

La date de l'assemblée générale est fixée au vendredi 30 janvier 2004 à 20h30, dans la salle des mariages de la mairie.

LES AMIS DE TI GWENN :

Le **couscous anniversaire** de la résidence aura lieu le **dimanche 15 février 2004**. Comme chaque année il y aura des repas à emporter et des repas sur place. Le prix du couscous avec le dessert est de 10 €. Les heures des permanences pour retirer les tickets repas seront annoncées dans la presse.

Le bagad Ar Re Goz assurera l'animation de la journée. Les convives pourront en outre découvrir **l'exposition sur « les kermesses à Plomelin autrefois »** préparée par Hervé HERROU.

UN NOUVEAU PRESIDENT POUR LA PETANQUE DES VIRE COURT :

Jacques BELLANGER est le nouveau président du club de Pétanque des Vire Court. Il succède à Michel QUERREC qui pendant une douzaine d'années a dirigé le club avec compétence et efficacité.

ULAMIR E BRO GLAZIK :

L'Ulamir travaille sur le **nouveau projet du Centre social** pour les trois ans à venir. Un questionnaire intitulé « Vous et votre commune » sera inclus dans le n°42 de la Lettre du Centre Social afin de connaître les demandes et les besoins de la population. Une fois rempli, ce questionnaire sera à poster ou à déposer à l'Ulamir avant le 15 janvier 2004.

Exposition des œuvres du peintre quimpérois Raymond ROUSSEL à l'Ulamir, à Plonéis, du 16 janvier au 16 février 2004.

Causerie de Lukian KERGOAT sur l'histoire de la langue bretonne le 23 janvier 2004 à 20h30, à Plonéis. Entrée : 2,30 €.

LES ENTREPRISES PLOMELINOISES

VENTE DIRECTE DE PORC FERMIER A TROJOA :

Michèle et Hervé PENNARUN viennent d'ouvrir un atelier de découpe pour la vente directe de porc fermier. Les porcs sont élevés en plein air, nourris aux céréales et au lait. Découpe en 1/8 et en 1/4, sur commande (rôtis, côtes, escalopes, saucises, pâté, lard). Bienvenue à la ferme de Trojoa, le lundi et le samedi, de 11h00 à 12h30.
Renseignements : tél. 02 98 94 21 31.

COLLECTE DES DECHETS PHYTOSANITAIRES

Une **collecte gratuite** de produits phytosanitaires non utilisables (produits périmés ou interdits, déchets) est organisée les 19, 20 et 21 janvier 2004. Cette collecte est réservée aux **utilisateurs professionnels** (agriculteurs, maraîchers, paysagistes, retraités agricoles, collectivités locales, etc.). Pour plus d'information, contacter la FEFIDEC au 02 98 43 04 44 ou la Chambre d'Agriculture au 02 98 88 97 71.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER 2004		
Samedi 3	Vœux de l'A.S.P.	Salle socioculturelle
Dimanche 4	Vœux de l'Amicale Laïque	M.P.T.
Mardi 6	Loto avec les enfants de l'école publique	Les Amis de Ti Gwenn – M.A.P.A.
Samedi 10	Vœux de la mairie	Salle socioculturelle
Mercredi 14	Galette des rois et anniversaires du mois	Les Amis de Ti Gwenn et l'Aïkido Penn-ar-Bed – M.A.P.A.
Jeudi 15	Don du sang	E.F.S. – Salle socioculturelle
Vendredi 16	Vœux de Familles Rurales	Salle socioculturelle
Vendredi 23	A.G. des Plaisanciers de l'Odet	Salle socioculturelle
Samedi 24	Concert	Kan an Odet – Eglise
Dimanche 25	Kig ha farz	A.P.E. – Restaurant scolaire
Vendredi 30	Vernissage de l'exposition « les kermesses à PLOMELIN autrefois »	Les Amis de Ti Gwenn – M.A.P.A.
Samedi 31	Soirée crêpes	Association Saint David – M.P.T.

Courant février, **une exposition sur Jean MOULIN** sera présentée à la mairie.

ETAT CIVIL

Décès : Jean GUEGUEN, 83 ans, Ti Gwenn ; Marie GUEZENNEC, ve. BRELIVET, 96 ans, Ti Gwenn ; Jean-Baptiste LAMANDE, 72 ans, 5 hent Ti Menhir ; Yves LE GALL, 68 ans, Keraudren ; Paul LE GOFF, 89 ans, hent Tingoff ; Marcel MOENNER, 76 ans, Ti Gwenn.

Mariages : Eric RUSCH et Virginie BRUNET, 4 alez Vihan.

Naissances : Aziliz PIANEZZA, 3 Stang Kerlek.

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DES MESSES :

- à 11h les deux premiers dimanches du mois
- à 9h30 les autres dimanches

PERMANENCES DES ELUS :

- Yves ROHOU, Maire : le samedi de 9h à 12h
- Gildas GUIQUET, Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement : mercredi de 10h à 12h
- Yvonne PETON, Adjointe chargée des affaires scolaires et du restaurant scolaire : jeudi de 10h à 12h
- Odette CATANZANO, Adjointe chargée des affaires sociales : mardi de 10h à 12h
- Alban LANLARD, Adjoint chargé des travaux : samedi de 10h à 12h
- Jean-Pierre ROYANT, Adjoint chargé de la culture et du sport : vendredi de 10h à 12h
- Jean-René GUELLEC, Adjoint chargé des affaires économiques : samedi de 10h à 12h

La pharmacie est ouverte lors des permanences des médecins plomelinois

MEDECINS DE GARDE
Appeler le 15 (le centre assure la régulation)

OUVERTURE DE LA MAIRIE	Du lundi au jeudi : 8h – 12h/13h – 17h	Le vendredi : 8h – 12h/13h – 16h30	Le samedi (état civil) : 9h – 12h
OUVERTURE DE LADECHETTERIE	Lundi - Mercredi - Vendredi 10h-12h / 16h-18h		Samedi 9h-12h / 15h-18h

